

## PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

Le 16 SEPTEMBRE à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de  
Plaisance sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 38  
Présents 27  
Pouvoirs 02  
Votants 29

Date de convocation : 11/09/2019

Délégués des communes :

<b>BARDOU</b> -M. Jean Paul ROUSSELY	<b>BOISSE</b> -Mme Stéphanie MOLLE	<b>CONNE DE LABARDE</b> -M. Bernard TRIFFE
<b>EYMET</b> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND Absente -M. Henri DELAGE Excusé -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUUEL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<b>FAURILLES</b>  -M. Gérard MARTIN	<b>FAUX</b>  -M. Alain LEGAL Excusé -Mme Anne Marie FONTAYNE + 1 pouvoir de M. Alain LEGAL
<b>FONROQUE</b> -Mme Régine BAGARD Excusée	<b>ISSIGEAC</b> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS Excusée	<b>MONMADALES</b> -M. Michel RAYNAL
<b>MONMARVES</b> -M. Christian BARCHIESI	<b>MONSAGUEL</b> -M. Hervé DELAGE	<b>MONTAUT</b> -M. Yves VEYRAC
<b>PLAISANCE</b> -M. Jean Marie FRICOT	<b>RAZAC D'EYMET</b> -M. Thierry GROSSELEIL	<b>SADILLAC</b> -M. Yves BORDES Excusé
<b>ST-AUBIN DE CADELECH</b> -Mme Annie LANDAT	<b>ST-AUBIN DE LANQUAIS</b> -M. Moïse LABONNE Excusé	<b>ST-CAPRAISE D'EYMET</b> -M. Henri TONELLO
<b>ST-CERNIN DE LABARDE</b> -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE	<b>ST-JULIEN-INNOCEENCE-EULALIE</b> -M. Jean-Maurice BOURDIL -M. Jean-Jacques NADAL Excusé -M. Martial LAJOUX Absent	<b>ST-LEON D'ISSIGEAC</b> -M. Gérard SIMON Excusé
<b>ST-PERDOUX</b> -M. Lucien POMEDIO	<b>STE-RADEGONDE</b> -M. Michel COASSIN	<b>SERRES ET MONTGUYARD</b> -M. Pierre RICHIERO Excusé
<b>SINGLEYRAC</b> -M. Jean LACOTTE + 1 pouvoir de M. Yves BORDES		

M. Thierry GROSSELEIL est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

Adoption procès-verbal du 15 juillet 2019

01-Desserte de l'extension de la ZAE du Carrousel en électricité au titre du programme du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)

02-Autorisation de remboursement aux communes des emprunts réalisés sur les bâtiments scolaires

03-Autorisation signature avenant n°1 lot n°1 travaux de voirie 2019 d'un montant de 1 660.93 € HT

04-Travaux de réfection de trois cours d'écoles, autorisation signature du devis

05-Autorisation validation devis de permanences mensuelles SOLIHA à compter du 01/09/2019

06-Autorisation signature du marché pour le suivi-animation de l'OPAH-RR 2019/2022

07-Validation devis Régie des Eaux de la Dordogne de prestation d'assainissement non collectif

08-Financement dispositif de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées

- 09-Autorisation signature convention d'occupation du bureau du CIAS Portes Sud Périgord
- 10-Participation à la phase 2 de l'aménagement numérique de la Dordogne
- 11-Présentation du rapport d'activités 2018 du Sycoteb
- 12-Présentation du rapport d'activités 2018 du SMD3
- 13-Présentation du rapport d'activités 2018 du SPANC
- 14-Motion Union Départementale des Maires pour la réorganisation des services des finances publiques
- 15-Questions diverses
  - Plui : projets communaux à faire remonter
  - Signature devis Ecoterritorial de 3 840 € TTC

Le procès-verbal du 15 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

#### 01-Desserte de l'extension de la ZAE du Carrousel en électricité au titre du programme du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24).

Le président informe l'assemblée qu'il a pris contact avec le service du SDE 24 qui conseille de solliciter également la **desserte en éclairage public**, pour ne pas avoir à délibérer par la suite.

Le SDE 24 a enregistré la demande de Portes Sud Périgord, mais pour procéder à une étude préalable en vue de sa faisabilité et son éligibilité à l'inscription du programme d'aide du syndicat, il convient de délibérer pour :

- attester de la propriété du terrain d'assise,
- préciser l'utilisation future de l'équipement,
- confirmer que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la collectivité ainsi que le financement des travaux d'aménagement,
- s'engager dans le cas où l'une ou l'autre de ces 4 conditions ne soit pas satisfaite, à rembourser au syndicat les dépenses engagées.

M. Bétaille précise que la communauté de communes n'est pas à ce jour propriétaire du terrain, il en a avisé le SDE 24. Cela ne pose pas de problème particulier, il s'agit d'une formule type. Il demande à M. Hervé Delage s'il veut ajouter d'autres informations.

M. Delage précise qu'il faudra reprendre la convention du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) avec la Région pour enclencher les aides financières à tous projets économiques, ce sera le préalable. Il a également rendez-vous sur le site la semaine prochaine avec M. Pestourie, de l'Agence Technique Départementale.

M. Martin demande pour quelle raison il appartiendrait à PSP d'acheter une parcelle.

Le président lui répond que pour la création de cette future zone, les aménagements sont à prévoir à la charge de la communauté (assainissement, voies et réseaux, accès etc...). La collectivité obtiendra plus d'aides publiques qu'un particulier, qui viendront en déduction du prix de revient au m2.

Il indique également que la commune d'Eymet est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, et le règlement doit être strictement respecté (zonages, taux d'emprise).

Le chemin rural d'accès serait à élargir, il est mitoyen d'un côté avec Lou Gascoun et de l'autre avec une propriété du Conseil Départemental. Il conviendra d'étudier les modalités d'élargissement.

M. Poitevin a réalisé une première estimation des travaux.

Mme Barbe demande combien d'artisans seraient intéressés ? Elle pense qu'il y aurait un vrai potentiel avec une offre de terrains plus importante si l'opération s'étendait de l'autre côté de la RD 25. Est-ce qu'il ne faudrait pas faire une étude globale ?

M. Bétaille : deux entreprises certainement, trois éventuellement, seraient susceptibles de s'installer.

Il pense qu'effectivement, l'étude pourrait s'étendre à l'autre côté de la voie pour avoir une vision plus large, mais aussi sur d'autres communes qu'Eymet, comme Plaisance par exemple.

Mme Chaise demande quels sont les délais de réponse du SDE 24.

Le président répond que cela prendra quelques mois.

Le conseil communautaire émet un **avis favorable** à l'unanimité.

#### 02-Autorisation de remboursement aux communes des emprunts réalisés sur les bâtiments scolaires

Afin que les communes puissent émettre les avis des sommes à payer concernant le remboursement des emprunts scolaires à compter de l'année 2016, pris en charge budgétairement depuis 2017, la trésorerie de Bergerac sollicite une délibération de Portes Sud Périgord.

Il est proposé d'appliquer le même principe que pour la voirie, objet de la délibération du 16/03/2015, c'est-à-dire de procéder au remboursement annuel de l'échéance, à savoir :

Commune de Faux :	2 554.28 €
Commune de Razac d'Eymet :	2 609.16 €
Commune de Fonroque :	2 635.09 €

Il s'agit d'une régularisation administrative.

L'assemblée émet à l'unanimité un **avis favorable**.

#### 03-Autorisation signature avenant n°1 lot n°1 travaux de voirie 2019 d'un montant de 1 660.93 € HT

L'assemblée est sollicitée pour autoriser le président à signer un avenant n°1 au lot n°1 de travaux sur voirie, pour un montant HT de 1 660.93 €, ce qui porterait le marché total à 430 405.76 € + 1 660.93 € soit 432 066.69 € HT (518 480.02 € TTC).

M. Bourdil, vice président à la voirie, explique que ce sont des travaux sur une voie très dégradée de la commune de Conne de Labarde. **Avis favorable** à l'unanimité.

#### 04-Travaux de réfection de trois cours d'écoles, autorisation signature du devis

Des travaux de réfection des cours sont prévus sur l'opération budgétaire « écoles » pour l'école maternelle d'Eymet, l'école de Faux et celle de Razac d'Eymet.

Trois devis ont été demandés auprès des entreprises ETR (13 381.50 €), EUROVIA (13 677.78 €) et BORDIER (10 679.70 €). Le Président propose de retenir l'entreprise BORDIER et demande autorisation de signer le devis.

M. Grossoleil, Maire de Razac d'Eymet, fait remarquer que l'emprunt remboursé par PSP à la commune concerne des travaux réalisés également sur la cour de l'école. Il se questionne sur l'utilité de cette nouvelle réfection, c'est une perte d'argent.

Effectivement répond M. Fricot, vice-président aux affaires scolaires, mais en conseil d'école, les parents ont dit que le petit gravier entraîne des chutes, se dispersent dans les locaux, etc... Avec ce revêtement bitumeux, la surface sera lisse.

Le président demande à veiller à l'avenir à intégrer ce genre de travaux dans l'appel à concurrence voirie. **Adopté** à la majorité.

#### 05-Autorisation validation devis de permanences mensuelles SOLIHA à compter du 01/09/2019.

Dans le cadre de l'OPAH-RR 2016-2019 arrivée à terme le 31/08/2019, et dans l'attente de la mise en place de l'action de poursuite de la mission d'animation sur le territoire, il est proposé de maintenir la continuité des permanences à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à raison de deux par mois, pour éviter une rupture du service proposé à la population.

La participation forfaitaire mensuelle de SOLIHA s'élève à 3 540 € TTC. Il est demandé l'autorisation de signer ce devis. **Avis favorable** à l'unanimité.

Il est à noter que cette prestation hors marché ne sera pas subventionnée.

#### 06-Autorisation signature du marché pour le suivi-animation de l'OPAH-RR 2019/2021.

Après réception d'un pli unique ouvert en Commission d'Appel d'Offre (CAO) du 11/09/19 une négociation a été demandée par écrit. Ouverture de cette dernière proposition lundi 16/09/19 à 20 h 00.

L'estimation administrative est de 51 360 € TTC/AN soit 102 720 € TTC pour les 2 ANNEES.

La société candidate est SOLIHA de Périgueux et a fait une offre pour les deux années de 121 358.40 € TTC (du 01/09/2019 au 31/08/2021). Elle maintient son offre initiale après demande de négociation, mais propose de ne pas facturer les deux permanences du mois de septembre.

Le marché sera notifié rapidement tout début octobre, le montant final du marché sera proratisé en fonction de la date d'effet.

M. Bourdil, vice président, informe que l'aide prévisionnelle de l'ANAH, par an, serait de 32 924 €, et celle du département de 10 802 €, selon le nombre de dossiers traités.

Mme Barbe demande si les dossiers déposés en fin de marché, seront traités dans des délais raisonnables.

MM. Bétaille et Bourdil répondent qu'il faudra absolument les suivre et veiller au bon déroulement de la suite donnée.

Il est demandé d'autoriser le président à signer le marché et toutes pièces administratives relatives au marché. **Avis favorable** à l'unanimité.

#### 07-Validation devis Régie des Eaux de la Dordogne de prestation d'assainissement non collectif.

Dans l'attente du remplacement du technicien, il faut poursuivre les missions et assurer la transition sur les contrôles du neuf, les réhabilitations et les ventes.

Pour information, le service de Régie Des Eaux de la Dordogne qui assure ces prestations a été contacté et a fait les propositions suivantes :

Contrôle de conception (neuf) :	95.00 € TTC	Tarif PSP : 65.00 €
Contrôle de réhabilitation :	134.20 € TTC	Tarif PSP : 80.00 €
Contrôle vente :	137.50 € TTC	Tarif PSP : 80.00 €
Forfait déplacement :	38.50 € TTC	

Depuis le 01/09/2019 la régie des eaux assure cette prestation.

Vu la différence avec ce que PSP refacture aux demandeurs, il faut essayer de limiter le nombre de dossier et rationaliser les déplacements. **Avis favorable** à l'unanimité.

#### 08-Financement dispositif de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées

Le conseil départemental alloue une subvention globale à Portes Sud Périgord de 12 950 € pour 2019, dans le cadre de la convention de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées, qu'il conviendra de redistribuer directement aux associations suivantes :

Association Patrimoine Culture et Environnement du Pays d'Issigeac : 400 €  
Association Maquiz'Art : 4 000 €  
Commune d'Eymet : 6 650 €  
Amicale Laïque d'Issigeac : 1 200 €  
Foyer Rural St-Léon Bardou : 700 €

Le Président est **autorisé** à l'unanimité à faire mandater ces subventions, après décision modificative qui interviendra tant en recettes que dépenses.

#### 09-Autorisation signature convention d'occupation du bureau du CIAS Portes Sud Périgord.

**Avis favorable** à l'unanimité pour une redevance mensuelle de 100 € pour l'occupation d'une partie du bureau de comptabilité par le service administratif du CIAS.

#### 10-Participation à la phase 2 de l'aménagement numérique de la Dordogne.

L'assemblée est sollicitée pour :

-valider la participation financière de Portes Sud Périgord pour les **travaux** de la phase 2 (2022-2026) du déploiement du Très Haut Débit par le syndicat mixte Périgord Numérique, d'un montant annuel de 49 041 € pour 8 488 habitants et qui sera versée à partir de 2022 jusqu'à 2026 compris.

-valider le projet de convention ci-joint en annexe.

A noter que cette participation concerne uniquement la partie « investissement », **aujourd'hui** de 23 425 € par an, à laquelle il faut ajouter une partie « fonctionnement » d'un montant de 16 916.79 € (**40 341.79 €**).

Cela signifie qu'à compter de 2022, la contribution sera de 65 957.79 €, sous réserve du maintien du montant de la partie « fonctionnement ».

M. Castagner pense qu'il est prématuré de prendre cette délibération au vu des prochaines élections municipales. La composition du SM Périgord Numérique peut changer, et les décisions également.

Le président répond qu'il faudrait dans ce cas effectivement redélibérer, mais qu'il s'agit dans le cas présent d'acter une volonté d'investir dans ce réseau.

Concernant la **Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)**, M. Combeau est chargé de questionner le syndicat pour savoir qui la percevra, les communes ou la communauté de communes ? A ce jour, les RODP France Télécom est reversée aux communes pour l'occupation de 100 % du linéaire voirie. **Avis favorable** à l'unanimité.

#### 11-Présentation du rapport d'activités 2018 du Sycoteb transmis par mail le 13/09.

Présentation est faire par le président qui donne lecture des grandes lignes. Le rapport est **adopté** à l'unanimité.

#### 12-Présentation du rapport d'activités 2018 du SMD3 transmis par mail le 13/09.

M. Triffe, vice-président délégué, donne lecture de ce qui concerne notre territoire et transmet quelques informations.

Le déploiement des composteurs se poursuit, avec des projets aux EHPAD d'Eymet et Issigeac.

Des agents du SMD3 vont commencer le recensement de tous les foyers pour la prochaine mise en œuvre de la Redevance Incitative. L'année de facturation « à blanc » est programmée en 2020.

Un dépliant est en cours de distribution avec les tarifs prévisionnels. M. Grossoleil fait remarquer que le nombre de levées n'est pas précisé sur ce document et que ces tarifs sont très élevés.

Il précise que les sacs qui resteront autour des bacs de regroupement seront du ressort du SMD3 qui devra les ramasser.

Les dépôts sauvages sont eux de la police du maire qui devra en assurer l'enlèvement.

Le rapport présenté est **adopté** à la majorité.

### 13-Présentation du rapport d'activités 2018 du SPANC transmis par mail le 13/09

M. Triffe : 444 diagnostics de bon fonctionnement, 56 contrôles de conception et bonne exécution. Les objectifs ont été tenus. Le taux de conformité est de 24 %.

Concernant la tarification, il deviendra nécessaire de la revoir. L'agence de l'eau ne donnera plus d'aides financières à partir de 2019. Il conviendrait également d'allonger la périodicité des contrôles en passant de 8 à 10 ans.

**Adopté** à l'unanimité.

### 14-Motion Union Départementale des Maires pour la réorganisation des services des finances publiques transmise par mail du 13/09.

Fermeture de plusieurs trésoreries sur le département. Les missions des agents seront scindées, une mission comptable et une mission de conseil. Cette dernière sera assurée via des permanences dans les maisons France service gérées par les collectivités. Pour M. Lacotte, il s'agit d'un transfert de charge supplémentaire. **Adoptée** à la majorité.

### 15-Questions diverses

-Cabinet Ecoterritorial retenu pour accompagner la demande d'arbitrage auprès de M. le Préfet, suite au retrait de la commune de Flaugeac. Devis signé pour 3 840 €. Ce dernier propose de ne pas intégrer les restes à réaliser 2018 et de partir sur la clé de répartition « fiscalité ». Il soulignera également que cette demande de soulte sera de nature à déséquilibrer les comptes communautaires. Le courrier sera envoyé à tous les élus.

-M. Martin pense que la CAB pourrait solliciter une participation financière à la commune nouvelle, qui viendrait en déduction de celle de PSP. La commune nouvelle profite effectivement d'investissement de la CAB qu'elle n'a pas financé.

-Reconduction des tarifs 2019 de la taxe de séjour et des modalités de recouvrement « au réel ».

-Signature d'une convention tripartite avec l'Etablissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine et la commune de St-Aubin de Cadelech qui a deux projets de réhabilitations (ancienne colonie et logement).

-M. Bourdil donne quelques informations sur l'élaboration du PLUI. Avant Projet Définitif en cours, comité de pilotage à prévoir vers les 10 ou 11 octobre, puis visite de terrain sur les communes.

Le président rappelle que la concertation se fera avec la présentation d'un projet de territoire construit par les élus.

-M. Lacotte pour les délibérations fiscales. A demandé des simulations aux services fiscaux pour d'éventuelles exonérations, qui sont dans l'impossibilité de mesurer les impacts financiers.

-M. Veyrac et Mme Molle évoquent des sollicitations commerciales de la part d'un bureau d'étude au sujet de l'éolien et du photovoltaïque, et une présentation en conseil municipal, qui a provoqué quelques réactions de la part de la population. Ce bureau d'étude aurait été « envoyé » par le Sycoteb. Le président va se renseigner.

-Présentation par Mme Landat des effectifs scolaires, 533 enfants, qui sont en augmentation (+33 élèves).

-M. Hervé Delage pour le domaine économique :

-Les services de la Région recensent les friches industrielles, à transmettre sur le mail de Mme Fossez, remplacée par Mme Gaillard.

-La micro-signalétique est posée. A vérifier sur Boisse.

-Salle de découpe : suite à la réunion de restitution à laquelle participait une dizaine d'éleveurs, il a été décidé de relancer téléphoniquement quelques éleveurs pour essayer de collecter quelques tonnes supplémentaires. Le bureau d'étude réalisera cette petite enquête supplémentaire dans le cadre de la première tranche. Le résultat déterminera la poursuite de l'étude par la deuxième tranche.

-Le 10 octobre à Monsaguel : réunion publique d'information avec Cassiopéa et l'Association de Maintien et Aide à Domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire,  
Thierry GROSSOLEIL

Le Président,  
Jérôme BETAILLE